

COTTART Joëlle

Madame est âgée de 59 ans, elle est mariée.

Le couple a un fils âgé de 28 ans, qui vit toujours avec ses parents.

La famille habite dans la maison de la maman de Joëlle qui est décédée au mois de janvier 2025.

Madame a hérité de la maison.

Le logement est assez ancien. Il y a deux poêles à mazout au rez-de-chaussée.

Il y a eu une fuite de gaz il y a quelques jours.

Le mari de Joëlle a fait venir un réparateur, il attend le devis.

Comme les tuyaux de gaz sont encastrés dans les murs, il va falloir tout démolir et remettre les tuyaux apparents.

Pour le moment, il n'y a pas de chauffage, ni eau chaude dans le logement.

Le mari de Joelle travaille dans une usine, il fait les pauses.

Joelle ne travaille pas et leur fils non plus.

Il ne touche pas de chômage et il n'est pas sur la mutuelle.

Seul le mari de Joelle perçoit un salaire.

Ce dernier est tombé malade mi-juillet, il a émargé à la mutuelle en aout et septembre.

Il vient de recommencer son emploi au mois d'octobre.

Au mois de juillet, Joelle a été hospitalisée à l'hôpital Epicura à Hornu du 18/07 au 07/08/25 aux soins intensifs.

Le 07/08, elle a été transférée au Centre des Brûlés de NOH pour une prise en charge d'une reconstruction cutanée du membre inférieur droit à la suite d'un débridement chirurgical large pour fasciite nécrosante.

Madame est toujours hospitalisée au Centre des Brûlés de NOH, une demande de revalidation a été introduite à l'Hôpital Epicura de Baudour.

Une acceptation de la demande est en attente.

La famille a eu de très nombreux frais ces derniers mois :

La facture d'hospitalisation d'Epicura s'élève à 1501.44 € : le mari de Joëlle a demandé pour postposer le paiement de la facture.

La facture de l'hospitalisation à NOH s'élève à 490.32 € : le mari a demandé un plan de paiement.

Il peut payer la facture en 4 fois : il vient de verser la somme de 122,58 € au mois d'octobre, il reste donc 367,74 € à payer.

Monsieur vient également de recevoir le précompte immobilier à payer et sa taxe voiture.

Il ne sait pas comment il va pouvoir honorer toutes ses factures.

Madame est très tracassée par leur situation financière ; elle fait des malaises à cause du stress.

Sa revalidation à Baudour va encore leur coûter cher et Madame n'a pas d'assurance hospitalisation.

Le couple a donc demandé d'ouvrir un dossier à la Fondation pour une demande d'aide financière.

Valérie Delpierre